

1880-1939

UN MAUVAIS ROMAN FEUILLETON :

LA RECONSTRUCTION DU LYCÉE DE NEVERS

Malgré les importants travaux imposés de 1859 à 1863, pour la transformation du Collège Communal en Lycée Impérial, et les aménagements faits d'année en année par la suite, il devint vite évident que l'établissement était trop petit, mal adapté, et que les bâtiments eux-mêmes se dégradaient rapidement. Leur insuffisance et leur état de délabrement est signalé dès 1871¹. (2)

Les autorités ministérielles, académiques, les préfets successifs de la Nièvre, tentèrent à maintes reprises de promouvoir la construction d'un nouveau lycée. Mais le principal obstacle était toujours le coût des travaux dont la moitié au moins devait être prise en charge par la Ville.

Les Municipalités neversaises ou bien trouvaient de mauvais prétextes, soit pour refuser les projets, soit pour les remettre à plus tard, ou bien faisaient étudier des projets très divers à la recherche de celui qui serait le moins coûteux. Ces différentes études, confiées à des architectes différents, nécessitaient des relevés de plans, des devis etc... qui finalement coûtaient cher à la Ville.

Dans l'ensemble, cinq solutions furent étudiées :

- **I** - la remise en état et appropriation des locaux sans agrandissement.

- **II** - la reconstruction sur place avec agrandissement par l'achat des immeubles compris entre le lycée, la rue du Lycée ou rue des Francs-Bourgeois, la rue Saint-Étienne et la rue Mirangron.

Une construction nouvelle sur trois sites différents :

- **III** - soit près de la Nièvre, dans l'ancien grand séminaire (qui devint plus tard le lycée technique et est actuellement le Centre Culturel Jean-Jaurès).

- **IV** - soit entre le boulevard Victor-Hugo à son extrémité nord, et la route de Paris, sur l'ancien terrain appartenant aux Visitandines.

- **V** - soit entre le même boulevard, la rue Félix Faure (actuellement : Paul-Vaillant-Couturier), et les rues de l'École Normale et Piquebœuf (actuellement : Dupin et Franc-Nohain) soit approximativement en face de l'actuel Collège Victor-Hugo.

Pour que le lecteur s'y retrouve nous désignerons ainsi les projets successifs. (N.B. les noms des rues changent au cours de ce long processus).

Les variations politiques, au gré des élections municipales, amenaient le Conseil à vouloir réexaminer les décisions prises antérieurement, avec une tendance marquée à prendre le contre-pied des orientations adoptées par les précédentes majorités, quitte à revenir sur un projet déjà étudié et rejeté.

De plus, la perspective de cette construction d'un lycée neuf, à laquelle les élus municipaux opposent une force d'inertie considérable, leur sert de prétexte pour refuser de faire effectuer les réparations, mêmes les plus urgentes, dans les locaux du vieux lycée. La bataille pour leur faire accepter la reconstruction, se déroule parallèlement à celle menée pour les réparations.

Enfin les événements nationaux interférèrent brutalement dans ce processus. C'est ainsi qu'en 1914, tout était enfin prêt pour la construction d'un nouveau lycée. Tout était voté, les emprunts nécessaires étaient accordés et les travaux devaient impérativement commencer au plus tard en 1915. On comprend que la guerre ait tout arrêté. Mais en 1920 la valse-hésitation recommença jusqu'en 1939. Le lycée neuf, tant attendu depuis 1871, n'était toujours pas sorti de terre. Les bombardements de juin 1944 jetèrent à bas les deux tiers des bâtiments du vieux lycée, on serait tenté de dire : fort heureusement. Sinon l'aurait-on reconstruit ? À voir les attermoissements, les reculades, qui accompagnèrent la lente gestation du nouveau lycée au

¹ Lettre du Ministre au Préfet du 26 décembre 1903

² Sauf indication différente ces documents proviennent de A.D. N. Série O non cotée 194 / 1 Lycée Nevers 2 liasses 1899-1915 et 1920-1940

Banlay, on peut en douter.

Il nous a semblé nécessaire, pour comprendre tous les avatars de l'histoire du lycée de Nevers, de traiter à part cette épopée aux multiples rebondissements, dans laquelle se sont usés tant de fonctionnaires qui n'avaient en vue que l'expansion et la renommée de cet établissement.

Dans la mesure du possible, nous citerons in extenso les documents les plus importants et les plus significatifs et nous résumerons les étapes transitoires.

1880 Des propositions du Recteur ³

Déjà le 26 mars 1880, le Conseil Municipal sous la présidence de M. Thevenard, Maire, avait été saisi d'une proposition du Recteur qui demandait le concours de la Ville pour l'agrandissement du Lycée. Le Conseil avait voté contre et offert, *au cas où l'État ferait construire un lycée neuf, une somme, égale au chiffre que produirait la vente de l'immeuble actuel*. Le 23 juillet, il examine deux nouvelles propositions du Recteur (du 19 juillet) :

1°) Agrandir le lycée sur place : projet écarté à cause de la dépense due aux expropriations soit plus de 600 000 francs. De plus le lycée aurait moins d'un hectare alors qu'il lui en faudrait deux.

2°) Reconstruction sur un emplacement de 2 ha entre la rue de la Chaussée et le boulevard Saint-Gildard. Dépense prévue 1400 000 francs (au minimum 1200 000 F).

Le Ministre a prévenu que l'État ne donnerait que 50 %. Il resterait donc 700 000 francs à la charge de la Ville. La vente de l'immeuble "actuel" pourrait rapporter 400 000 francs. Le Conseil Municipal demande donc une prévision de subventions complémentaires de 300 000 francs au Conseil Général et à l'État. Le Maire demande cependant au Préfet de faire préparer les plans et devis.

1882 Annonce d'un lycée neuf.

Comme on vient de le voir, Jules Renard se souvenait (en 1909) que lors de la distribution des prix de 1882, les autorités académiques annonçaient avec assurance la construction prochaine d'un lycée neuf en dénonçant l'état de délabrement du vieux lycée. Tout le monde semblait assuré que cette fois, tout allait se faire très vite. Il suffira en effet d'attendre 76 ans pour voir cette promesse, réalisée.

1882 Un avis négatif du Proviseur sur la solution II

En 1882, le Proviseur du lycée, M. Guerreau, *signalait dans un long rapport au Conseil d'administration, l'insuffisance des bâtiments actuels⁴, leur installation défectueuse, l'impossibilité de la reconstruction ou de la restauration sur place, vu l'exiguïté de l'emplacement. Le Lycée est borné par des rues de trois côtés et à l'est seulement par des propriétés particulières qui sont toutes bâties et dont la superficie ne dépasse pas 2545 mq pour aller jusqu'à la rue St-Étienne. En donnant à l'établissement actuel cette légère extension, sa superficie n'atteindrait pas même un hectare (7168 mq + 2545 mq = 9713 mq) et l'on n'obtiendrait pas un résultat en proportion avec les énormes dépenses qu'elle occasionnerait.*

Ce rapport n'empêchera pas les édiles neversois de relancer à plusieurs reprises cette solution.

1897 la reconstruction est décidée.

Dans sa séance du 8 novembre 1897⁵, le Conseil Municipal, après un exposé du Maire faisant ressortir la nécessité de procéder à la reconstruction d'un lycée plus vaste sur un emplacement autre que celui où il est édifié, décidait la nomination d'une Commission extra municipale chargée de rechercher l'emplacement le plus convenable à tous points de vue.

³ Délibération du Conseil Municipal in A.D.N., T 4 (2) liasse 1880-1894.

⁴ Lettre du Proviseur à l'inspecteur d'Académie du 3 décembre 1907

⁵ Exposé rétrospectif du Maire au Conseil du 31 août 1906 : extrait des délibérations

Cette Commission se mit à l'œuvre et après un examen attentif de tous les emplacements possibles, arrêta son choix, dans une réunion du 22 mars 1898, sur le quadrilatère limité par le Boulevard Victor-Hugo, les rues Félix-Faure, de l'École Normale et Dupin. Ce choix fut ratifié par le Conseil Municipal dans sa séance du 9 février 1899.

Le Journal de la Nièvre du 21 mars 1898 avait annoncé cette réunion La commission spéciale, chargée d'étudier la reconstruction du lycée de Nevers, est convoquée pour demain mardi 22 mars à cinq heures du soir. Elle aura à entendre le rapport de la commission sur le choix de l'emplacement proposé. On ne doutait pas alors d'une mise en chantier rapide du projet.

Adoption de la solution V

9 février 1899. Conseil Municipal ⁶ Présidence de M. Pigalle Maire.

Dans un rapport détaillé, M. Billiard expose que les bâtiments du Lycée sont dans un état déplorable, que certaines parties menacent de s'écrouler et des réparations si importantes qu'elles fussent, ne seraient qu'un palliatif insuffisant pour remédier à un état de choses dont les effets se font déjà sentir d'une manière sensible sur le recrutement des élèves.

Après ce rapport, le Conseil, tout d'abord rejette le projet de reconstruction et d'extension sur place : l'insuffisance de l'emplacement qu'il occupe et la superficie des immeubles qui pourraient y être ajoutés, à des conditions très onéreuses, ne lui assureraient ni l'étendue, ni l'aération, ni les dégagements nécessaires à la bonne hygiène d'un établissement d'instruction de cet ordre.

Il adopte la proposition de la Commission spéciale et fixe son choix sur le quadrilatère situé entre le Boulevard Victor-Hugo, les rues de la Chaussée, (plus tard : rue Félix-Faure) de l'École Normale et Piquebœuf [...] cet emplacement d'une superficie de plus de deux hectares est bien dégagé, sur un lieu légèrement élevé et non loin du Centre de la Ville et réunit toutes les conditions désirables.

Il faut noter le lien entre la reconstruction du lycée et l'intérêt de la Ville : il est de l'intérêt de la Ville de Nevers, autant au point de vue de ses ressources intellectuelles que sous le rapport de ses ressources commerciales de posséder un lycée prospère et qui lui fasse honneur.

À la suite de ce vote, un architecte M. Norbert-Maillart fut chargé en 1901 de faire une étude du projet avec mission de ne pas dépasser le chiffre de 1 100 000 fr. pour la construction. Malheureusement, cet architecte, obligé de tenir compte des désirs de l'Administration Supérieure fournit un avant-projet dont le coût était beaucoup plus élevé.

Le programme demandé par l'Université était prévu pour 420 élèves dont 160 pensionnaires : le projet fourni par l'architecte s'élevait à 1 917 500 fr.

À ce moment, un pétitionnement se produisit pour l'abandon du projet de construction d'un lycée neuf rue Félix-Faure et pour la restauration ou la reconstruction sur place du Lycée actuel.

En présence de ce mouvement de l'opinion publique partagé par quelques membres du Conseil, la question "Lycée" fut non pas abandonnée mais laissée de côté pour l'étude d'autres questions plus immédiates⁷.

26 décembre 1903 Mise en avant de la solution I.

Le Ministre de l'Instruction publique reprit de son côté, cet historique⁸. Au mois d'avril 1901, le principe de la reconstruction du lycée fut donc voté et M. Norbert-Maillart, architecte du lycée de Beauvais, fut chargé de préparer le projet. Le devis qu'il présenta parut trop élevé, car après remaniement, il atteignait encore 1 600 000 fr., alors que la Municipalité avait fixé 1 100 000 fr. Cet écart permit à la minorité du Conseil Municipal hostile au projet de reconstruction sur un autre emplacement, de remettre en question le principe même voté précédemment. Elle proposait de remettre simplement en état les locaux actuels du lycée. Je fis connaître à M. le Maire qu'on ne saurait songer à procéder à la restauration des bâtiments

⁶ Extrait des délibérations du 9 février 1899

⁷ Exposé rétrospectif du Maire au Conseil du 31 août 1906 : extrait des délibérations

⁸ Lettre du Ministre au Préfet, du 26 décembre 1903

actuels dont l'insuffisance et l'état de délabrement déjà signalés en 1871 ont contribué largement à la crise dont souffre le lycée de Nevers. D'année en année la situation n'a fait qu'empirer et aujourd'hui, les toitures sont dans un tel état qu'elles ne peuvent plus être réparées. Certaines parties des bâtiments ont dû être étayées et malgré cette précaution, continuent à s'affaisser. Les classes, les salles d'études trop étroites, l'infirmier placée à proximité des dortoirs et sans salle d'isolement ne répondent plus aux conditions hygiéniques réclamées par les familles. Les préaux sont absolument insuffisants et par les temps de pluie, les élèves sont obligés de se réfugier dans les embrasures des portes.

Le tableau apocalyptique de l'état du lycée que brosse le Ministre, confirme tout ce qui en a déjà été dit et qui sera sans cesse répété tout au long de ces années. Nous voyons aussi qu'il existe une opposition dans le Conseil Municipal, prête à saisir le moindre prétexte pour empêcher ou tout au moins reculer indéfiniment la construction d'un nouveau lycée. Cette opposition, qui sera parfois majoritaire au gré des fluctuations des élections municipales, tentera toujours de garder *in situ* le vieux lycée, quitte à engloutir dans des réparations incessantes et toujours plus importantes des sommes qui dépasseront largement celles qu'il aurait fallu consacrer à une construction nouvelle.

S'agissait-il des mêmes "clans" qui s'étaient également opposés à la transformation du collège municipal en lycée impérial ? Une dizaine d'année encore après cette transformation, nous trouvons dans un journal d'opposition municipale, *l'Impartial du Centre*⁹, dans plusieurs articles signés P. Timon et intitulés selon l'adage très connu ici, *À NEVERS TOUT DE TRAVERS*, des reproches souvent repris, à propos des sommes "fabuleuses" dépensées par la Municipalité pour agrandir et mettre en conformité avec les normes imposées, les bâtiments de l'ancien collège. Sans cesse revient l'idée que ce vieux collège était bien suffisant pour Nevers et que ceux qui en avaient été les élèves y avaient fait une excellente scolarité.

Il faut rappeler que d'une part, le parti clérical, évêque en tête, s'opposait à tout ce qui aurait pu favoriser et développer l'enseignement public. D'autre part les courants que nous appellerions "de gauche", considéraient que les collèges et lycées étaient des établissements "bourgeois" par le recrutement des élèves et par leurs débouchés (essentiellement vers la fonction publique et la magistrature ou l'enseignement supérieur), et ils n'envisageaient nullement la possibilité de leur démocratisation et de leur orientation vers le monde moderne et industriel. Ils préféraient donner la préférence à l'enseignement primaire et primaire supérieur, enseignement du peuple et orienté vers l'industrie, le commerce et l'agriculture. Ils ne voulaient pas consacrer de l'argent public à l'enseignement secondaire, mais le réserver à un enseignement plus populaire. Voir à ce sujet les pamphlets de Claude Tillier dans les années 1840¹⁰. Encore celui-ci voulait-il garder un lycée par département mais payé par les parents des élèves.

Il y avait aussi ceux qui préféraient que la Municipalité consacre ses moyens financiers à des investissements directement rentables pour le commerce et les autres activités.

Repli du Ministère sur la solution II

Le Ministre avait parfaitement compris le "cercle vicieux" : *Les nombreuses démarches faites par vous, l'Inspecteur d'Académie, le Proviseur, pour obtenir au moins les réparations qui s'imposent sont demeurées sans résultat ; la ville ne veut pas entreprendre de grosses réparations sous le prétexte qu'elles sont inutiles si on reconstruit le lycée, et, d'autre part, elle ne veut pas s'occuper de la reconstruction.*

M. l'inspecteur général Combette, de passage à Nevers, a été chargé de se rendre compte de l'état de la question. Il résulte de l'entretien que M. le Proviseur et lui ont eu avec M. le Maire, que le projet de reconstruction pourrait être représenté devant le Conseil Municipal, avec quelques chances de succès. Si au lieu de transférer le lycée sur un autre emplacement ou de restaurer les bâtiments actuels, on le reconstruisait sur place, en y adjoignant un îlot contigu, d'une superficie de 2545 mq environ qui, joint aux 7162 mq occupés actuellement par le lycée, porterait la superficie totale à 9713 mq, ce qui serait suffisant.

⁹ A.D.N. PER *L'IMPARTIAL DU CENTRE* mars 1870

¹⁰ Voir Jean Bugarel *Claude Tillier* Instituteur in *Colloque Claude Tillier* BMN et SAN, Nevers, 2003.

Ainsi le Ministre, pour débloquer la situation accepterait la solution II bien qu'on ait toujours affirmé qu'un lycée de cette importance devrait disposer d'un terrain d'au moins 2 ha. Mais il reste la question du coût. Le Ministre fait une évaluation "basse" : *Lorsqu'il était question de déplacer le lycée, le projet de l'architecte s'élevait à 1600 000 fr. dont 400 000 pour achat de terrain et 1200 000 pour les bâtiments et le mobilier. Dans la reconstruction sur place, le terrain à acquérir coûterait encore 400 000 fr., mais les constructions et le mobilier ne devraient pas dépasser 800 000 fr., d'autant que l'on pourrait conserver certains bâtiments solides. La dépense totale n'excéderait donc pas 1200 000 fr., d'où une différence de 400 000 fr. sur les prévisions précédentes.*

Adoption solution II.

Effectivement le 18 février **1904**¹¹ le Maire fait adopter cette solution par le Conseil Municipal. Le principal argument avancé, outre celui du coût de la solution V, étant que *la population et plus particulièrement le commerce local verraient à regret opérer le déplacement du lycée actuel*, comme un des arguments du même Pigalle, Maire, en faveur du projet V était la proximité de ce lieu du centre de la ville, l'opposition venait-elle des commerçants de la rue du Commerce et des alentours ?

Enfin le Conseil adopte en principe, le projet de cette reconstruction sur l'emplacement actuel, tout en réservant sa décision en ce qui concerne l'ancien projet, jusqu'après examen du devis du nouveau projet ; il charge, en outre, le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour mettre à l'étude ce nouveau projet.

24 décembre 1904 incendie du lycée.

Un incendie éclate dans la partie des locaux situés autour de l'entrée du lycée dans la soirée du 24 décembre 1904. *"Ce sinistre qui fort heureusement n'a causé aucun accident de personne doit être attribué, d'après M. le Proviseur à une étincelle de la cheminée de la cuisine qui passant à travers la toiture percée comme une écumoire sera tombée au milieu des malles des élèves*¹². Peut-être est-il dommage que cet incendie n'ait fait que si peu de dégâts, sinon la reconstruction en eut peut-être été accélérée. Mais la Municipalité se contente d'ordonner les réparations les plus urgentes au moindre coût : le projet de réparation des dégâts causés par l'incendie, est adopté au Conseil du 15 février 1905 pour une somme de 10500 fr., la facture finale acceptée au Conseil du 18 novembre s'élèvera à 13443,66 fr.

12 janvier 1905 Le Ministre relance la solution II.

Dans une dépêche¹³ adressée au Recteur de L'Académie de Dijon et dont la copie est transmise le même jour au Préfet¹⁴, le Ministre profite de cet incendie pour relancer les projets de construction. Pour le Recteur, il reprend les termes de sa lettre du 6 juin 1899, et ajoute qu'*Une pareille situation ne pourrait se prolonger plus longtemps sans compromettre irrémédiablement l'avenir du lycée de Nevers. Je vous prie en conséquence de vouloir entrer de nouveau en pourparlers avec la Municipalité en insistant sur l'intérêt qui s'attache à la prospérité du lycée aussi bien du point de vue local qu'au point de vue universitaire et en prenant pour base de vos négociations les instructions que je vous ai adressées le 26 décembre 1903*¹⁵. Dans la lettre d'envoi au Préfet il est encore plus pressant *L'incendie qui a récemment éclaté dans cet établissement a montré combien il est urgent de trouver une solution dans le plus bref délai possible et je vous prie de vouloir bien user de votre haute influence pour obtenir de la Municipalité un vote qui permette d'entreprendre les travaux dans le courant de la présente année*¹⁶. Vos pourparlers devront avoir pour base les instructions que j'ai transmises à M. le

¹¹ Extrait des délibérations du 18 février 1904

¹² Lettre du Ministre au Recteur de Dijon du 12 janvier 1905

¹³ Copie de la dépêche du 12 janvier 1905

¹⁴ Lettre d'envoi de la copie au Préfet du même jour

¹⁵ Citées plus haut

¹⁶ Souligné par nous

Recteur le 26 décembre 1903 et qui vous ont été communiquées le même jour

Le Ministre se fait beaucoup d'illusions sur la possibilité d'amener la Municipalité de Nevers à prendre une décision rapide sur un projet de construction quel qu'il soit, de là à espérer que les travaux eux-mêmes pussent commencer dans le courant de l'année, c'était encore plus illusoire. Il est encore bien heureux que les relativement petites réparations des dégâts dus à l'incendie aient été exécutées en onze mois.

Ces lettres du Ministre montrent bien par contre, son intérêt pour le lycée et la volonté gouvernementale d'aboutir le plus vite possible.

31 août 1906 Il est urgent d'attendre.

Plus de deux ans après l'adoption de la solution II, on en est au point mort bien que tous les intervenants clament à qui mieux mieux que la situation devient de plus en plus catastrophique et qu'il est urgent de faire quelque chose. Ainsi le Conseil Municipal, du 31 août 1906, écoute un exposé historique de la question par le nouveau Maire, M. Marcenet, qui conclut que : *Actuellement, la question préalable est celle-ci : Doit-on construire un lycée neuf dans l'emplacement choisi rue Félix-Faure ou doit-on restaurer le lycée actuel ?*

Pour pouvoir la trancher utilement et marcher d'accord avec l'Administration Supérieure, j'estime que nous ne sommes pas assez documentés et je vous demanderai de prier M. le Directeur de l'Enseignement Secondaire au Ministère, de venir sur place pour nous donner son avis personnel.

Aussitôt cet avis donné, nous statuerons sur la solution qu'il préconisera et étudierons en même temps que le projet, les voies et moyens pour y faire face.

Bien entendu le Conseil approuve cette proposition du Maire, qui remet à beaucoup plus tard toute solution.

Une nouvelle Commission se réunit pour étudier les solutions possibles pendant le mois de Janvier 1907. (Voir plus bas)

À la suite de cela, un nouveau projet est étudié, le transfert du lycée dans les locaux et l'emplacement de l'ancien grand séminaire, au bord de la Nièvre (solution III). C'est là que fut établi plus tard l'École Supérieure Professionnelle ou EPS qui changea plusieurs fois de nom, devint plus tard un lycée technique connu sous le nom de la rue Jean-Jaurès, et abrite actuellement le Centre Culturel Jean-Jaurès, les Archives Municipales et l'École de Musique.

16 novembre 1907 abandon de la solution III.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de M. Norbert-Maillart, architecte, refuse le projet de transfert du lycée dans l'ancien Séminaire. Les arguments avancés sont, l'éloignement du centre-ville, le caractère humide des terrains, dû à la Nièvre, et la difficulté d'aménagement des locaux du Séminaire. Ces arguments paraissent bien spécieux quand on considère qu'on n'hésita pas à y installer un peu plus tard, l'École Supérieure Professionnelle puis EPS.

Deux solutions sont remises à l'étude, la reconstruction sur place avec acquisition des immeubles adjacents (solution II) ou le projet rue Félix-Faure (solution V) mais ce projet paraît trop coûteux, la municipalité demande de réduire la dépense.

3 décembre 1907 mise au point du Proviseur en faveur de la solution V.

À la suite du rejet de la solution III, le Proviseur fait le point de la situation¹⁷ : *le transfèrement sur l'emplacement occupé par l'ancien grand séminaire étant rejeté par le Conseil Municipal, il ne reste plus, à mon avis, qu'à reprendre le projet de construction, rue Félix-Faure, en le modifiant de manière à diminuer le montant de la dépense prévue par l'architecte.*

En effet, la reconstruction sur place a été jugée à peu près impossible, non seulement par la Commission qui a étudié la question au mois de Janvier dernier (et dont vous faisiez partie avec M. le Préfet, M. Chevrel, Inspecteur général, M. le Recteur, M. le Maire ...) mais encore pour toutes les commissions qui s'en sont occupé.

¹⁷ Lettre du Proviseur à l'inspecteur d'Académie du 3 décembre 1907

Après avoir rappelé le rapport de M. Guerreau, Proviseur, en 1882, il conclut que les raisons avancées par celui-ci *subsistent avec plus de force peut-être qu'en 1882, étant donné la nécessité d'avoir des cours spacieuses et bien aérées pour que les élèves se trouvent dans des conditions hygiéniques satisfaisantes. De plus l'acquisition des bâtiments qui constituent le reste de l'îlot compris entre les rues de la Préfecture, Mirangron, St-Étienne et du Lycée, occasionnerait une dépense qui a été évaluée à 500 000 fr. au minimum, somme supérieure à celle que coûterait l'emplacement de 2 hectares choisi rue Félix-Faure. En reconstruisant le Lycée sur place, on n'aurait donc aucune économie. L'architecte serait gêné pour dresser ses plans, par les bâtiments actuels, par le voisinage de l'Église Saint-Pierre et par la disposition du terrain. Les cours de récréation seraient forcément exigües et entourées de bâtiments à plusieurs étages. De plus, le bruit des voitures qui circulent continuellement dans les rues sus désignées continuerait à déranger les élèves et les professeurs qui, souvent, sont obligés d'interrompre leur classe.*

À la suite de cette lettre, il joint un tableau des locaux nécessaires pour le lycée (*défalcation faite de la section industrielle qui va disparaître*) pour les effectifs réalisés :

- 4 ou 5 dortoirs de 30 élèves (soit 31 lits au maximum) ;
- 7 ou 8 études de chacune 30 élèves ;
- 1 classe de dessin graphique ;
- 2 de dessin d'imitation + salle pour les modèles ;
- 3 de physique + salle de manipulation + cabinet ;
- 3 de chimie + salle de manipulation + cabinet ;
- 2 d'histoire naturelle + cabinet ;
- 2 d'histoire et géographie (matériel spécial) ;
- 3 de mathématiques ;
- 11 de Philo, 1e, 9^e et 10^e ;
- 3 au moins, 4 si possible, de langues vivantes (matériel spécial) ;
- 2 vestiaires pour les élèves ;
- 1 bibliothèque générale ;
- 1 salle de lecture pour les professeurs ;
- 1 bibliothèque classique ;
- Infirmerie : dortoirs, chambres d'isolement etc ... garage pour les bicyclettes ;
- 2 salles pour ranger les caisses à provisions (grand lycée et petit lycée) ;
- cabinets d'aisances pour les professeurs ;
- bains douches, gymnastique, escrime, ...

15 février 1908 retour à la solution IV (modifiée)

Le Conseil Municipal approuve le règlement par avance des honoraires de l'architecte M. Norbert-Maillart qui avait été chargé en 1901 des projets de construction d'un nouveau lycée rue Félix-Faure, et lui demande de faire un nouveau projet moins ambitieux pour 320 élèves dont 160 pensionnaires, soit à peine un peu plus que les effectifs de l'époque.

Il faut remarquer que tout au long de cette longue histoire, les autorités ont toujours considéré que l'effectif du lycée ne saurait augmenter. Les projets les plus ambitieux prévoyaient environ 400 élèves. Même pour le Lycée Jules-Renard au Banlay le projet pour un lycée de 900 élèves, petit lycée et premier cycle compris, souleva au départ un tollé de la part de la municipalité qui le jugeait disproportionné. En somme, on considérait toujours le lycée comme réservé à un petit nombre d'élèves se destinant aux *humanités classiques*.

Le lycée en 1910 selon le journal "La Tribune"

Dans un article publié par "La Tribune" le Mardi 12 juillet 1910¹⁸, L. Dorey dénonce avec vigueur la situation catastrophique du lycée et plaide pour sa reconstruction. Cet article a l'avantage de nous faire comprendre que tous les avatars de notre lycée recouvrent une lutte farouche, à Nevers, entre les partisans et les adversaires de l'école publique, entre le lycée et

les établissements religieux. Il paraît utile de le citer intégralement.

Dans quelques jours, les élèves, essaim joyeux, s'envoleront loin des lycées et collèges. Les plus heureux seront probablement les internes du Lycée de Nevers. Il n'y en a pas en effet de plus tristement enfermés. Longez l'édifice en suivant la rue qui porte son nom ; vos yeux s'attristeront sur un mur écaillé, lépreux, sur des embrasures de fenêtres écornées, rapiécées à la diable, sur d'étranges morceaux de bois, qu'on dirait soutenir difficilement une toiture ruineuse.

Les élèves partis, peut-être on retapera cela, que bien que mal ; on sauvera les apparences pour deux ou trois mois ; puis les élèves rebottés en octobre, le mal réapparaîtra, plus grave ; on continuera d'un côté à murmurer, de l'autre à promettre.

Le beau succès ! Parce qu'on aura recrépi un mur, badigeonné quelques plafonds, repeint une douzaine de fenêtres, aura-t-on guéri le vieux couvent de ses salles obscures, de ses couloirs sinistres, de ses cours insuffisantes, mal ensoleillées ? Supposons la maison non encore affectée au service de l'enseignement et proposée telle qu'elle est aux autorités compétentes. Quel inspecteur, quel hygiéniste oserait la déclarer propre à recevoir des élèves, à loger des pensionnaires ?

- Mais, me dira-t-on, vous parlez en ennemi du Lycée.

- Moi, ennemi du Lycée ! Non, certes, pas plus que le médecin, l'ennemi du malade.

Nul mieux que moi n'apprécie la fermeté paternelle, la sollicitude inlassable de son administration, la science et le zèle des professeurs, le bon esprit des élèves. Et vraiment, il faut au personnel de la maison un singulier mérite, pour la faire vivre dans les déplorables conditions matérielles où la ville et l'État l'abandonnent.

Les ennemis du Lycée sont les gens qui gardent un silence calculé sur une situation déplorable, qui voient tranquillement l'établissement universitaire se vider au profit de la maison religieuse.

Devant la coalition des malveillants et des indifférents, que font les défenseurs nés de l'enseignement secondaire public ? Ils parlotent, ils regrettent, ils désirent. Combien ont souci d'agir ? Construire un nouveau lycée, cela leur paraît besogne gigantesque, prodigieux effort d'argent.

"Où trouver le million ou les millions nécessaires à l'achat du terrain, (trois ou quatre hectares) nécessaires à la construction des classes, études, dortoirs, réfectoires, salles et logements de toute nature ? Et quel trouble aussi dans le commerce qui se fait aux alentours du Lycée actuel !"

Tout cela inquiète, irrite, paralyse. Répondons. Au commerce d'abord ! Il se produirait peut-être quelque trouble dans le voisinage immédiat de l'établissement abandonné. Mais de quelle minime importance, puisque toutes les fournitures essentielles sont soumises à l'adjudication ! Quant aux menus achats, ils se feront tout de même. Nous inquiéterons-nous s'ils se limitent aux mêmes endroits qu'aujourd'hui ou s'ils se répartissent plus largement ? Ce serait pur enfantillage. Maintenant, la question d'argent ! L'argent ; on tirera d'abord une grosse somme des bâtiments, au moins de l'emplacement que le transfert du lycée laissera vacant.

Neuf mille mètres de terrain dans un pareil endroit, c'est une valeur ! Et pourquoi nos sénateurs, nos députés, nos conseillers généraux, notre municipalité, qui se prétend républicaine, pourquoi tant d'élus habiles, éloquentes, puissants, ne feraient-ils pas effort sur ceux qui disposent de l'argent public ?

Depuis quarante ans que la France se couvre d'écoles primaires, professionnelles, nécessaires, j'en conviens, mais qui coûtent cher ; quantité de collèges se sont agrandis, rebâti ; on a créé une douzaine de Lycées ; tout près de nous, à Châteauroux, à Moulins, ni l'État, ni les villes n'ont reculé devant des dépenses considérables, pour agrandir leurs lycées, les rendre commodes, sains, agréables. À Nevers, à Nevers seulement, on n'a rien fait. Et notre lycée se meurt.

Tant qu'on ne l'aura pas secouru, sauvé, nous crierons, nous dénoncerons au public, la naturelle malveillance des uns, la coupable indifférence des autres.

Comme il apparaît bien par ce qui précède, alors que l'État fait tout ce qu'il peut pour obliger la Ville à faire le nécessaire pour cette reconstruction, c'est la mauvaise volonté, pour ne pas dire l'hostilité, des élus municipaux qui est la cause réelle de ces attermoissements.

... Et selon Alfred Massé

À la même date, à l'occasion du Cinquantenaire du Lycée, Alfred Massé prononça un discours en inaugurant dans le parloir, une galerie de portraits d'anciens professeurs et élèves. Nous en faisons état dans le chapitre concernant la vie du lycée de 1900 à 1960. Dans ce discours, publié par *La Tribune* du 2 août 1910 ¹⁹ il constate le mauvais état des bâtiments qui n'ont pas été rénovés depuis vingt-cinq ans. *À part le mur qui séparait jadis la cour des grands de celle des moyens et qui a disparu, à part ces portraits qui, de mon temps, n'ornaient pas encore le parloir, je le revois tel que je l'ai quitté, il y a juste vingt-cinq ans. Peut-être les lézardes des murailles se sont-elles quelque peu accentuées, les poutres un peu plus vermoulues, permettant à la pluie et au vent de pénétrer plus aisément dans certains dortoirs.*

D'après lui, les premiers projets de reconstruction sur un autre emplacement dateraient de 1577. Mais comme il dit : *le principal tort de tous ces projets est de rester toujours à l'état de projet et de ne se réaliser jamais.*

Il rappelle le souhait exprimé l'année précédente par Jules Renard : *Combien je regrette que le souhait formulé l'an dernier par Jules Renard appartienne tout entier au domaine de la fantaisie et ne puisse pratiquement se réaliser.*

Qu'il nous serait doux en effet, de voir "notre lycée se déraciner quelque jour prochain de grand vent et s'envoler, avec ses bancs, ses cahiers, ses livres et son concierge, pour se poser ailleurs, où il trouvera plus d'espace, plus d'air, plus de solitude, plus de confort moderne !"

Alfred Massé qui connaissait bien les ressorts de la vie communale à Nevers ne se faisait guère d'illusions sur une reconstruction prochaine et malheureusement, la suite de l'histoire devait lui donner raison.

Absence éloquente de la municipalité à la distribution des prix du 30 juillet 1910

Nous trouvons une confirmation éclatante de cette hostilité dans un article de «*La Tribune*» daté du 30 juillet 1910 qui relate sous un titre en très gros caractères "AU LYCÉE DE NEVERS", la traditionnelle cérémonie de distribution solennelle des prix, présidée cette année-là par M. Alfred Massé, député de la 1^e circonscription de Nevers. (Ancien élève et pendant plusieurs années président de l'Amicale, et qui a laissé de nombreux témoignages). Le journaliste se fait un malin plaisir de nommer toutes les personnalités qui ont honoré de leur présence cette cérémonie : *M. Léon Perier, préfet de la Nièvre et son chef de cabinet, M. Beaugrand ; le général Bazin, M. Boucher, inspecteur d'académie, MM. Roblin, député ; Laurent, conseiller général ; Ris, président du tribunal civil ; Thévenard, président du tribunal de commerce, Saillard, procureur de la République, Tortat, juge d'instruction, le lieutenant-colonel Proye et plusieurs officiers du 13^e ; MM. Giraud, directeur des postes, Mauge, vice-président du conseil de préfecture ; le docteur Subert, Victor Gueneau, Charles Magnand, Louveau, conseiller d'arrondissement, Malot, juge suppléant, Méchin, proviseur, tous les professeurs du lycée, etc ..., etc* Cette énumération n'est pas une simple formalité, une politesse de journaliste, elle montre que tous les représentants de l'État, des corps constitués, de l'armée, de la magistrature, des différents services publics, des élus et d'autres notables sont aux côtés du proviseur et des professeurs. Ceci permet au journaliste de souligner la seule absence notable : *À noter que la municipalité de Nevers brillait par son absence.* Que ni le Maire ni un seul adjoint ou conseiller municipal ne fût présent, ne pouvait pas être fortuit.

Le journaliste avait beau jeu d'attaquer et son attaque nous révèle le vrai climat de la question du lycée qui n'est nullement une affaire de moyens financiers ou d'opportunité économique.

L'enseignement secondaire laïque n'a pas l'heur de plaire, paraît-il, à nos édiles nivernais. Le nouvel évêque de Nevers, M. Chatelus, suivant l'exemple de son collègue de Bordeaux, qui vient de partir en guerre contre le lycée de cette ville, leur aura, probablement recommandé de ne pas prendre part à cette fête universitaire, qui, ne leur en déplaît, n'en a pas moins été moins brillante pour cela.

¹⁹ Collection personnelle.

On voit que pour ce journaliste, il ne fait aucun doute que le Conseil municipal est manipulé en sous-main par l'Évêque de Nevers.

18 août 1910 le Ministre relance le Maire

Comme en réponse à l'article cité plus haut, le Ministre de l'Instruction publique (Gaston Doumergue), confirmant la description catastrophique de L. Dorey, écrit le 18 août 1910, au Maire de Nevers.

M. le Recteur de l'Académie de Dijon vient d'appeler de la façon la plus pressante mon attention sur le mauvais état des bâtiments du lycée de Nevers

Cette situation qu'un de mes prédécesseurs a signalée dès le 6 juin 1899, n'a fait que s'aggraver depuis cette époque.

C'est ainsi que par suite du mauvais état des cheminées et des toitures, les eaux pluviales pénètrent à travers les plafonds des dortoirs et des vestiaires. Un bloc de plâtre de deux mètres de long sur un mètre de large s'est détaché du plafond de l'ouvroir de la lingerie et a failli blesser la lingère et les ouvrières. Même fait s'est produit dans deux salles d'études. Les carrelages de certains appartements sont en très mauvais état et auraient besoin d'être refaits ou remplacés par des parquets. L'état extérieur des bâtiments cause le plus grand préjudice pour le recrutement des internes. En passant dans la rue de la Préfecture où se trouvent les bâtiments du lycée, les familles sont tellement impressionnées par la vétusté des murs qu'elles ne se donnent même plus la peine de visiter la maison ; aussi l'effectif de l'internat baisse-t-il régulièrement, malgré les succès obtenus chaque année par les élèves aux examens du baccalauréat.

Le Ministre rappelle que le Proviseur puis l'Inspecteur général Foncin ont demandé au Maire d'aller avec eux constater cet état des lieux mais : *J'ai le regret de constater que le lycée attend encore votre visite.*

Même absentéisme donc que pour la distribution des prix et le reproche du Ministre est très direct.

Permettez-moi de vous exprimer l'étonnement que me cause cette indifférence à l'égard du lycée de la part d'une municipalité aussi libérale que celle de Nevers. Je crois devoir vous rappeler qu'il s'agit de remédier à une situation qui met en péril la prospérité d'un établissement d'enseignement secondaire public au profit d'établissements rivaux d'enseignement secondaire libre. Il importe donc de mettre fin sans délai à un état de choses intolérable qui est de nature à compromettre la santé et la sécurité même des élèves.

Je vous serai obligé de vouloir bien examiner la question avec bienveillance et de me faire connaître le plus tôt possible les mesures que vous comptez prendre pour rassurer les familles et rendre au lycée son ancienne prospérité.

Accusation d'incurie ou de mauvaise volonté, ou désir de favoriser l'enseignement religieux, Gaston Doumergue est très clair dans son attaque contre la Municipalité de Nevers.

La réponse du Maire du **30 août 1910** nous permet de comprendre les connexions entre ce qui concerne le lycée et la politique locale.

Tout d'abord il conteste le constat fait par le Ministre, il le trouve exagéré. Puis il renvoie la responsabilité du mauvais état du lycée à l'incurie des municipalités antérieures. Ses adversaires dénigrent sa gestion alors qu'ils n'ont rien fait. *L'étude de la reconstruction du lycée qui s'imposait déjà bien avant notre administration avait toujours trouvé indifférentes les administrations municipales précédentes auxquelles appartenaient nos détracteurs.*

Or nous avons désiré remédier à cet état de choses et dès 1901, un projet de reconstruction, dans un autre quartier, dressé par M. Norbert Maillart fut près d'aboutir. Il comportait une dépense de 2 500 000 F en y comprenant le terrain

Une autre raison de la controverse apparaît alors : le Maire suggère que ses adversaires sont mécontents de voir les dépenses effectuées par la Ville *au profit de l'enseignement des enfants du peuple* (il fait allusion aux écoles primaires et à l'École Professionnelle Supérieure) et *désirent avant tout, voir favoriser l'enseignement secondaire réservé aux fils de bourgeois aisés.* Cette dernière partie de phrase : *l'enseignement secondaire réservé aux fils de bourgeois aisés,* est-elle un simple constat ou un jugement porté par le Maire qui manifestement préfère dépenser l'argent public pour *l'enseignement des enfants du peuple*. Nous retrouvons bien ici la

polémique initiée dans les années 1840 par Claude Tillier.

Mais il ne se passe toujours rien en ce qui concerne le futur lycée. Aussi le **30 septembre 1910**, sur instruction du Ministre, le Préfet écrit au Maire pour *appeler d'une manière toute spéciale l'attention de M. le Maire de Nevers sur la nécessité d'effectuer le plus tôt possible, la reconstruction du Lycée.*

29 décembre 1910, on change d'architecte.

Sous la présidence de M. Marcenet, Maire, le Conseil Municipal décide de changer d'architecte pour l'étude de la reconstruction du Lycée. Il choisit M. Thomas (de Nevers). Mais l'ancien architecte reviendra un an plus tard.

10 Octobre 1911, on repart sur la solution II.

Le 10 octobre 1911, le Maire rend compte au Conseil de ses démarches auprès des architectes. Lors d'une visite à Nevers de M. Norbert-Maillart (associé à M. Carrier), la discussion a porté sur la reconstruction sur place. La Ville veut rester dans un budget de 800 000 fr. L'architecte évalue cette reconstruction à au moins 1200 000 fr. Le 7 octobre, après calculs, M. Norbert-Maillart confirme la difficulté de cette reconstruction et affirme qu'il ne peut rester dans le chiffre de 1200 000 fr. qu'il avait avancé, qu'en réduisant le programme à 3 dortoirs.

Le Conseil maintient le chiffre de 800 000 fr. sans dépassement possible, ce qui avec l'achat des immeubles avoisinants estimé à 400 000 fr., porterait la dépense totale à 1200 000 fr.

Bien entendu c'est totalement irréaliste, la valeur des immeubles avoisinants est nettement sous-évaluée, la reconstruction sur place avec réutilisation partielle des bâtiments, coûterait très cher et finalement pour une dépense totale presque aussi importante que pour la solution V, on aurait un Lycée dont la capacité d'accueil serait inférieure à celle qu'il avait précédemment.

29 juin 1912, abandon de la solution I et départ sur la solution IV.

Le Conseil délibère d'abord sur le projet de reconstruction sur place sans agrandissement (solution I), dont les plans et le devis viennent d'être déposés.

Superficie totale : 7000 mq environ (on n'envisage donc pas l'achat des immeubles avoisinants)

- 17 classes + 5 études de 36 places ;
- 3 cours (petits, moyens et grands) superficie totale 4528 mq ;
- cuisines, réfectoires ;
- bains douches ;
- infirmerie avec 2 chambres d'isolement ;
- 4 dortoirs de 30 lits ;
- 3 étages sauf au midi sur la rue du Lycée (1 seul étage) ;
- logement du petit personnel ;
- construction échelonnée sur 5 ans ;
- Prix : 1100 000 fr.

Inconvénients : pas d'extension possible, 120 internes au maximum, conditions d'hygiène minimum, lycée encaissé par les maisons environnantes et entouré de rues étroites.

On était bien loin du programme minimum demandé par le Proviseur en 1907 : 17 salles de classe au lieu de 30 dont 19 spécialisées, 1 dortoir de moins, 5 études de 36 places au lieu de 8 de 30 places, pas de bibliothèque générale ni classique, pas de salle pour les professeurs, pas de salles de sport.

Le coût est loin aussi du montant maximum demandé par le Conseil en 1911 soit 800 000 fr.

Le Conseil refuse donc cette solution et *décide d'accorder toutes ses préférences à l'installation du Lycée aux Visitandines.*

On peut se demander si la présentation de ce projet n'était pas une sorte de provocation

délibérée. Un lycée plus petit, avec encore moins de locaux et pour moins d'élèves, pour un coût très élevé, comment le Conseil municipal aurait-il pu ne pas le rejeter ? Et le retour au projet *du Lycée aux Visitandines* devenait évident.

On abandonne donc toutes les solutions précédemment étudiées pour ce projet. Le Ministère y est évidemment favorable et le **24 août 1912**, le Conseil Général de la Nièvre vote le principe d'une subvention de 50 000 francs pour la reconstruction du Lycée.

Pour une fois, les décisions semblent suivies rapidement d'effet, le Maire fait les démarches nécessaires auprès du Ministère, du Crédit Foncier etc pour acquérir cet emplacement et obtient les pouvoirs du Conseil Municipal le 14 septembre pour se porter acquéreur.

Notons cependant que le Conseil Municipal précédent avait eu la possibilité d'acquérir le domaine des Visitandines pour la somme de 85 000 fr.

24 septembre 1912 achat des Visitandines.

Compte-rendu du Maire au Conseil Municipal : Suite à la délibération du 14 septembre, le Maire a pris part à la vente le 19 sur surenchère, des immeubles de la Visitation. Achat définitif pour 305 100 fr. Ces immeubles, dépendant de l'actif de la Congrégation dissoute des sœurs de la Visitation de Nevers, sont construits rue de Paris au numéro 86bis. La superficie totale est de 20 591,77 mq.

Il reste à trouver 30 000 fr. pour les frais d'enregistrement.

Les événements se précipitent, la Ville prend très rapidement les décisions utiles, l'Inspecteur d'Académie, le Préfet, le Recteur et le Ministère font tout ce qu'ils peuvent pour accélérer les formalités, notamment pour l'emprunt que la Ville doit souscrire et qui doit être autorisé par un décret ministériel, lui-même subordonné à l'adoption des plans définitifs et des projets de budgets pour le remboursement des emprunts. Cette précipitation amènera quelques distorsions. Ainsi, suite à une estimation préalable du coût du projet, le dossier concernant l'emprunt sera-t-il "lancé" avant le dépôt par les architectes des plans et devis définitifs, et le montant des travaux, prévus par les architectes, dépassera de loin les prévisions de la Ville. On a l'impression que toutes les autorités précipitent le mouvement pour le rendre irréversible.

4 octobre 1912 adoption de la solution IV.

Le Conseil municipal abandonne définitivement les projets précédents et adopte le projet de reconstruction "aux Visitandines". Il désigne un nouveau cabinet d'architectes pour réaliser les plans et devis : MM. Camuzat père et fils, de Nevers.

Notons que ces architectes, d'une famille nivernaise depuis des générations, avaient fait leurs études au Collège de Nevers. Le père, Claude Camuzat, avait dessiné et gravé en 1885, avec son associé d'alors A. Bouveault, une élévation de l'ancienne porte du Collège (1607-1859), pour décorer le menu de la Réunion Amicale des anciens élèves du Collège & du Lycée de Nevers. Au bas du menu se trouve un dessin satirique montrant la porte du collège vers laquelle se dirige un garçon à tête d'âne aux longues oreilles et regardant sortir, l'air suffisant, un jeune homme, avec aussi une tête d'âne, mais le gibus à la main et portant pantalon à carreaux et redingote. "10 ans - 20 ans" c'est la légende laconique de ce dessin.

15 novembre 1913.

Illustrant bien ce que nous disions plus haut, ce même jour, le Conseil demande l'autorisation d'emprunt de 694 681, 20 fr. remboursable en 40 ans et entend le Maire, M. Bourgier, lui exposer le projet Camuzat

| | | |
|----------------------|---|-------------------|
| Coût | : | 1 694 462, 40 fr. |
| + Achat du terrain : | | 305 100, 00 fr. |
| Total : | | 1 999 552, 40 fr. |

Le débat est houleux, les conseillers ne s'attendaient pas à une telle somme. Un peu plus d'un an auparavant, le Conseil avait refusé d'envisager toute dépense excédant 800 000 fr. (terrain non compris). Il faut envisager maintenant environ 850 000 fr. (l'État prend 50 % à sa

charge). La différence ne paraît pas bien grande d'autant plus que le Conseil Général a promis 50 000 fr. de subventions. MM. Camuzat père et fils, sont à peu près restés dans les limites du budget qu'on leur avait fixé. Mais le programme est réduit au minimum : 85 pensionnaires.

Cependant, on trouve excessives les dépenses, étant donné l'effectif scolaire prévu. Autre critique : c'est trop luxueux.

Un conseiller, M. Hugon s'élève contre *une œuvre aussi grandiose* (il remarque que St-Cyr n'a coûté que 4 à 500 000 fr.). Selon lui la dépense est disproportionnée pour 80 et (même pour 120) pensionnaires alors que les enfants sont plutôt poussés vers l'École Primaire Supérieure²⁰. Il veut éviter de *construire un palais*, à preuve, les appartements de l'administration qui comportent des 10 et 12 pièces avec salon, salle de bains, galerie etc.

M. Argot regrette que le précédent Conseil n'ait pas accepté les Visitandines quand il pouvait les prendre pour 85 000 fr.

M. le Maire résume le débat en ces termes. Il y a plus de 40 ans qu'on attend un nouveau lycée. Je reconnais que la dépense est formidable, mais les exigences de l'État sont absolues et M. Camuzat a déclaré qu'il lui était impossible de le faire à une somme moindre. De même les auteurs du précédent projet, lors de leur visite à l'emplacement de la Visitation, ont déclaré que rien des immeubles actuels ne pouvait servir et qu'il fallait s'attendre, avec les exigences de l'État, à une dépense d'au moins 2 000 000 fr. Il faut donc ou voter ce projet ou renoncer à un nouveau lycée. En ce qui me concerne, je le voterai.

Le projet Camuzat fut voté par 19 voix contre 4 et une abstention.

Quatre jours après ce vote, le 19 novembre, le Conseil Municipal envoya le dossier de reconstruction au Préfet avec une liste des pièces contenues. Ce projet prévoyait une façade principale sur la rue de Paris et une autre sur le Boulevard Victor-Hugo.

Le **19 novembre 1913**, le Préfet écrit au Ministre de l'Intérieur pour lui envoyer la demande d'autorisation d'emprunter une somme de 694 681 fr. remboursable au moyen d'une imposition extraordinaire, pour servir au paiement de la dépense de reconstruction du Lycée. Il insiste sur l'urgence que présente la réalisation de ce projet et de la nécessité de comprendre dans les rôles généraux de l'année 1914, l'imposition extraordinaire.

Du même jour, est datée la décision d'imposition extraordinaire de 9 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes pendant 40 ans à partir de 1914.

Les comptables municipaux ont dû faire leurs calculs en toute hâte, la copie envoyée au Préfet est surchargée de calculs au crayon, le Préfet avait dû faire recompter toutes les opérations, finalement les 9 centimes additionnels sont corrigés in fine, en 8 centimes. Cette correction est également portée en surcharge sur la lettre du Préfet au Ministre.

Le **11 décembre 1913**, autre lettre du Préfet au Ministère, à propos de deux projets, celui du Hall d'Agriculture et celui du Lycée. *Le Maire de Nevers insiste [...] sur la nécessité d'obtenir le plus tôt possible, pour la Ville, l'autorisation des emprunts votés à ce sujet et qui ont fait l'objet des propositions des 18 et 19 novembre.* Le Préfet insiste également : *je vous serai reconnaissant de faire hâter l'émission des décrets nécessaires. C'est très urgent.*

Mort de Marcel Camuzat, Dans la séance du Conseil du **17 avril 1915**, le Maire annonce la mort de Marcel Camuzat sur le front. Dans une lettre écrite avant son départ aux armées, il avait demandé qu'en cas de décès, son ami, Adrien Baron, le remplace et poursuive avec son père, Claude Camuzat, la construction du nouveau lycée.

Le décret autorisant la Ville à souscrire un emprunt pour la construction du lycée, précisait que les travaux devaient commencer avant un délai de deux années.

Étant donné les événements, le Conseil se rend compte qu'il n'est plus possible de lancer un tel chantier et charge le Maire de demander une prorogation de ce délai. Ce que fait M. Bourcier, Maire dans une lettre du 21 avril 1915.

Après 1918, la Ville doit faire face à des quantités de dépenses liées aux conséquences de la guerre, le coût de la vie augmente sensiblement et surtout le coût des matériaux et des travaux de construction. Le budget prévu est insuffisant. La reconstruction du lycée est remise à une période plus favorable.

²⁰ On retrouve ici la même idéologie : le lycée à vocation "humanités classiques" ne doit avoir qu'un petit effectif. L'essentiel de la formation secondaire doit se faire par la voie des E.P.S.

1922 - réévaluation du projet

La construction du Lycée aux Visitandines est réévaluée à 6 000 000 fr. soit 3 000 000 pour la Ville. Une partie du Conseil Municipal serait d'avis de réaliser ce projet. M. Courpied considère en effet que *le Lycée est insalubre, les classes manquent de lumière, les dortoirs y sont très froids, la façade se désagrège, et à chaque instant des débris de façade tombent. Et il se peut qu'un jour nous aurons à regretter une ou plusieurs victimes, charge que ma conscience se refuse d'accepter. Et, pour toutes ces raisons, vous pouvez constater d'année en année, la diminution du nombre des élèves.*

Il se rend compte que les réparations indispensables pour maintenir en état ce vieux bâtiment vont devenir d'année en année plus lourdes et plus difficiles sans pour cela donner une sécurité complète. Il pense que le nouveau lycée une fois construit, la Ville pourrait vendre les terrains et matériaux du vieux lycée, éventuellement faire construire des maisons et des commerces sur cet emplacement ce qui lui rapporterait un revenu d'au moins 400 000 fr., sans compter les impôts indirects produits. C'est pourquoi il refuse systématiquement de voter les crédits pour les projets de réparation des vieux bâtiments, *que je juge comme une dépense absolument inutile pour les raisons que j'ai bien souvent indiquées dans nos réunions municipales.*

10 août 1922 : il est urgent d'attendre

Mais le Maire M. Hugon semble quant à lui disposé à enterrer le projet de construction du Lycée quitte à dépenser chaque année des sommes de plus en plus considérables pour réparer les vieux bâtiments.

La raison qu'il met en avant dans la séance du **10 août 1922** apparaît complètement ahurissante. *M. le Maire expose qu'il n'y a pas lieu d'envisager actuellement cette construction, les dépenses devant s'élever à 6 000 000 de francs ; qu'une baisse s'étant produite sur les prix de revient du Bâtiment depuis 1919, il y a lieu de croire qu'une attente de quelques années permettra une économie considérable pouvant atteindre 1 000 000, pour la part de la Ville.*

M. Hugon espère donc une baisse totale du coût de la construction d'un tiers. Et il ne semble pas pressé, il envisage une attente de quelques années. Quel contraste avec la précipitation des années qui précédèrent la guerre ! Le mot urgent revenait sans cesse, au point que le Maire passait outre aux prescriptions administratives, lançant les diverses phases de l'élaboration des dossiers avant même d'avoir reçu les autorisations "préalables".

En fait les "quelques années" d'attente que préconisait M. Hugon dureront jusqu'en 1956.

17 décembre 1924, règlement des honoraires de M. Camuzat.

M. Perrin, notaire à Nevers, chargé du règlement de la succession de M. Claude Camuzat, réclame à la Ville de Nevers l'arriéré des honoraires dus pour les plans et devis du projet de construction du Lycée. Le Maire, M. Hugon, fait un historique de cette affaire pour le nouveau conseil :

M.M. Camuzat père et fils avaient été chargés du projet de construction du lycée aux Visitandines suivant délibération du Conseil Municipal du 4 octobre 1912.

Le devis descriptif et estimatif dressé par ces architectes à la date du 10 novembre 1912 a été approuvé par M. Le Ministre de l'Instruction publique le 26 juillet 1914.

La guerre survint et ne permit pas la mise en adjudication des travaux.

Depuis, M. Camuzat fils est tombé au champ d'honneur, le 7 mars 1915, et M. Camuzat, père, miné par le chagrin, l'a suivi dans la tombe le 20 août dernier avant que nous ayons pu réaliser le projet, par suite de la hausse considérable des matériaux de construction.

La délibération précitée du 4 octobre 1912, avait fixé les honoraires à 4 % du montant des travaux en spécifiant qu'au cas où ceux-ci ne seraient pas exécutés ils seraient réduits à 1,66 %

Les travaux n'ayant pas reçu même un commencement d'exécution, les honoraires de M. Camuzat s'élèvent donc à 27 046, 22 fr., Comme un acompte de 10 000 fr. lui avait été versé le 14 mars 1914, le reste soit 17 046, 22 fr. est réglé à sa succession.

Notons au passage que de son aveu même, la *baisse [...] sur les prix de revient du*

Bâtiment s'est en fait traduite par une *hausse considérable des matériaux de construction*. En 1922 on remet à plus tard la reconstruction en attendant une baisse et en 1924 on annule tout à cause d'une hausse !

1924-1945 Silence sur le lycée et sa reconstruction.

Il n'est plus question de projets de reconstruction du Lycée. La Municipalité continue à dépenser des sommes importantes pour entretenir, réparer et tenter d'aménager au mieux les vieux bâtiments. On utilise les moindres recoins pour en faire des surfaces utiles. Il semble que cela aurait pu durer indéfiniment ainsi, mais vingt ans plus tard le bombardement remet la question de la reconstruction au premier plan. Nous verrons que cette urgence d'un nouveau genre n'arrivera, pas plus que les urgences anciennes, à accélérer la marche limaçonique de la Municipalité de Nevers, puisqu'il ne lui faudra pas moins de treize ans pour construire un lycée.